



COMMISSION EUROPÉENNE

DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances

Dialogue social, droits sociaux, conditions de travail, adaptation au changement
Dialogue social , relations industrielles

**COMITE
DU DIALOGUE SECTORIEL
CHEMINS DE FER**

Réunion du Comité directeur

6 décembre 2007

Compte rendu succinct (adopté le 18 avril 2008)

(1) Adoption de l'ordre du jour et approbation du compte rendu des dernières réunions

En l'absence de la présidence et de la coprésidence du comité, la réunion est présidée par Mme Durst (DG EMPL). La réunion se tient dans les locaux de l'ETF. L'ordre du jour est adopté. Les comptes rendus de la dernière réunion du comité directeur (15 juin 2007) et de la dernière réunion plénière (17 avril 2007) sont approuvés.

(2) État d'avancement des négociations au niveau européen (accord sur les conditions de travail)

L'ETF et la CER expriment leur point de vue sur le déroulement des négociations au niveau européen concernant le nombre de repos hors résidence consécutifs et la compensation des repos hors résidence (note de bas de page 1 dans la clause 4 de l'accord sur les conditions de travail). Des négociations officielles se sont déroulées aux mois de février, de mars, d'avril et de mai.

L'ETF confirme la position adoptée par sa section Chemins de fer en mai, à savoir d'interrompre les négociations pendant deux ans. Jusqu'à présent, la flexibilité offerte par la clause 4 n'a pas été utilisée dans la pratique et l'ETF, par conséquent, ne voit pas la nécessité de modifier maintenant les dispositions en vigueur. Par ailleurs, l'évaluation par les parties prévue à la clause 11 n'a pas encore été réalisée.

La CER fait observer que la "renégociation" annoncée n'est pas une option, mais une obligation inscrite dans les dispositions communautaires. Le contenu de la note de bas de page 1 faisait partie du marché conclu en 2003, il est donc incompréhensible que l'ETF propose maintenant de nouvelles conditions. Depuis l'ouverture du marché international et national du fret ferroviaire en janvier 2007, les PME ont besoin de plus de flexibilité pour développer leur activité commerciale sur le nouveau marché. La CER confirme qu'elle est disposée à renégocier.

M. Morin (DG EMPL) rappelle aux signataires que les clauses 4 et 11 sont contraignantes et impératives. Il déclare qu'au cours des négociations au sein du Conseil, les dispositions de la clause 4 ont failli provoquer le rejet de la proposition. La

Commission a pris des engagements pour apaiser les inquiétudes du Conseil. C'est ainsi qu'elle présentera au Conseil, en 2008, un rapport prenant en considération les incidences économiques et sociales de l'accord. Elle rendra compte des mesures prises pour garantir que la représentativité du comité du dialogue social reflète l'évolution du secteur, et aussi des résultats des renégociations prévues à la clause 4. La question est de savoir si les partenaires sociaux poursuivront leur dialogue sur ce sujet et s'ils assumeront leurs responsabilités (clause 4) ou s'ils laisseront au législateur le soin de trouver une solution. Le représentant de la Commission a l'impression que le dialogue est encore possible entre les parties et il propose de s'employer durant les prochains mois à étudier d'avantage de problèmes techniques avant de reprendre les négociations. La Commission est disposée à apporter le soutien approprié. Les secrétariats se réuniront avec la Commission au début de 2008 pour évaluer les avancées¹.

(3) État d'avancement de l'enquête et rapport sur la mise en œuvre de l'accord sur le permis de conduire européen

Depuis la dernière réunion du groupe de travail du 11 octobre 2007, aucune avancée n'a été réalisée au regard du questionnaire à envoyer aux entreprises et aux organisations syndicales. Toutefois, les travaux se poursuivent concernant la comparaison entre les dispositions de l'accord et celles de la directive. Les partenaires sociaux de l'industrie rappellent leur volonté d'élaborer un rapport conjoint sur la mise en œuvre de l'accord.

(4) Suivi des recommandations communes relatives à l'employabilité

Les recommandations communes² ont été signées le 4 octobre. Comme prévu dans le texte, une conférence sera organisée l'année prochaine dans le cadre d'un projet qui sera élaboré par la DB.

(5) Autres questions en rapport avec le programme de travail

Les rapporteurs des groupes de travail passent en revue les différentes questions, discutent de problèmes en suspens et des mesures à prendre. Les participants regrettent que l'Agence ferroviaire européenne n'ait pas participé à la dernière réunion sur l'interopérabilité et ils craignent que l'Agence ne considère certains problèmes soulevés par les partenaires sociaux comme "sans intérêt pour l'interopérabilité".

(6) Communication de la DG TREN

M. Grillo (DG TREN) informe les participants des développements récents, comme la mise en œuvre du premier paquet ferroviaire, l'addendum au "Memorandum of Understanding on the Development of the South East Europe Core Regional Transport Network for a South East European Railway Transport Area" (*protocole d'accord sur le développement du réseau de transport régional de base pour un observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est*)³, la Communication "Vers un réseau ferroviaire à

¹ Cette réunion a eu lieu le 15 avril 2008.

²

http://ec.europa.eu/employment_social/dsw/public/displayRecord.do;jsessionid=Hy240yvdcvL87WN12txN1LPs1JvFzR2Nk5dLj4TFyq4fk0nLmnhL!-600766452?id=5045

³ <http://www.seetoint.org/site/pdf/55-7115.pdf>

priorité fret"⁴, la consultation publique sur les spécifications techniques d'interopérabilité du sous système contrôle commande et signalisation (ERTMS)⁵, l'étude RAILTRAINING⁶, les travaux de l'Agence, et la publication du troisième paquet ferroviaire le 3 décembre 2007⁷. En réponse aux inquiétudes exprimées ci-dessus par les partenaires sociaux, M. GRILLO confirme qu'il n'était pas toujours évident de décider jusqu'où devrait aller une spécification technique d'interopérabilité. Il est disposé à participer, si nécessaire, à une réunion technique distincte sur toute question en suspens.

(7) Divers

Mme Trier se présente comme la nouvelle représentante au Conseil d'administration de l'Agence. Mme Durst informe les participants à la réunion du déroulement de l'étude de représentativité et de l'étude de la Commission sur les incidences économiques et sociales de l'accord conclu par les partenaires sociaux (VT/2007/055).

Les prochaines réunions ordinaires pour 2008 (à confirmer) sont prévues les 18/02, 18/04 (comité directeur), 28/04, **22/05 (plénière)**, 16/06, 01/10, 05/12.

5 décembre 2007

Participants:

Employeurs: Mme Abu-Dayeh Mme Brinckman-Salzedo Mr Inglese Mr Ludewig Mr Olofsson Mr Robson Mme Streichert Mr Winkler	Salariés: Mr Bartl Mr Greivelding Mr Liska Mr Piteljon Mme Tamas Mme Trier Mr Wacsin
Commission européenne: Mr Diallo (DG EMPL F/2) Mme Durst (DG EMPL F/1) Mr Grillo (DG TREN E/2) Mr Morin (DG EMPL F/1)	

⁴ http://ec.europa.eu/transport/logistics/freight_logistics_action_plan/railway_fr.htm

⁵ http://ec.europa.eu/transport/rail/consultation/2007_ertms_fr.htm

⁶ http://ec.europa.eu/transport/rail/studies/index_fr.htm

⁷ http://ec.europa.eu/transport/rail/package2003/index_fr.htm